

# ADHÉSION 2026



« Ce que défendent La 27e Région et d'autres initiatives similaires en France et dans le monde, c'est la possibilité de créer des espaces dans lesquels citoyens, agents et élus étudieraient ensemble les modes de conception des politiques publiques et mettraient au centre du débat la manière dont elles sont fabriquées : pour faire quoi ? avec qui ? pour qui ? en utilisant quels outils ? Nous ne voulons pas former un cabinet conseil, ni un laboratoire de recherche académique, ni une agence publique, ni une entreprise sociale (...) mais inventer un cadre qui rende possible ce travail réflexif, et les outils qui vont avec. »

Chantiers ouverts au public, La 27e Région,  
La Documentation française, 2015.

## ADHÉRER À LA 27E RÉGION, POUR QUOI FAIRE ?

La 27e Région est un laboratoire de transformation publique. Son rôle est de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinées à être partagées avec l'ensemble des acteurs publics, dans une logique de communs. Adhérer, c'est participer à ses orientations et prendre soin de cet outil commun en garantissant la pluralité de ses financements. C'est aussi un premier pas vers la réalisation de projets ensemble, dans le cadre de nos programmes de recherche-action.

Adhérer à la 27e Région c'est :

- La possibilité de participer aux programmes de recherche-action ;
- La possibilité de participer aux activités du centre-ressources et de bénéficier de notre rôle de veille, de sensibilisation, d'orientation et de mise en réseau ;
- La participation à la gouvernance de la 27e Région ;
- L'accès prioritaire aux événements professionnels : webconférences, webinaires adhérents, voyages d'étude, rencontres internationales, workshops, Semaine/ Mois de l'innovation publique.
- La participation à des temps d'échanges entre pairs, avec l'équipe de la 27e Région, avec d'autres adhérents et membres de sa communauté professionnelle, pour croiser les regards et les expertises autour des démarches d'innovation menées par chacun.

1000 euros	collectivités territoriales et autres organismes publics ou privés < 1,5M d'€ de budget annuel
2500 euros	collectivités territoriales et autres organismes publics ou privés entre 1,5M et 10M d'€ de budget annuel
5000 euros	collectivités territoriales et autres organismes publics ou privés > 10M d'€ de budget annuel
À partir 8000 euros (à définir au cas par cas en fonction du groupement)	Région, Département, Métropole, qui a une stratégie d'entraînement de collectivités plus petites sur son territoire